

(N° 5.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1851.

(Voir les N° 127 et 217 de la Chambre des Représentants, session 1849-1850.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1851, à la somme de douze millions cinquante-un mille neuf cent quarante francs cinquante-cinq centimes (fr. 12,051,940, 55 centimes), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 26 novembre 1850.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) VERHAEGEN aîné.*

*Les Secrétaires,
(Signés) T'KINT DE NAEYER.
ALP. VANDENPEEREBOOM.*

Budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1881.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I ^{er} .			
	<i>Administration centrale.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service	172,150 »	12,400 »	240,550 »
3	Matériel	25,000 »	»	
4	Frais d'impression de recueils statistiques	6,000 »	»	
5	Frais de route et de séjour	6,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	<i>Ordre judiciaire.</i>			
6	COUR DE CASSATION. Personnel	215,000 »	5,500 »	
7	— Matériel	5,250 »	»	
8	COUR D'APPEL. Personnel	496,600 »	80,000 »	2,428,135 »
9	— Matériel	18,000 »	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce .	1,009,595 »	45,550 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police	550,800 »	4,240 »	
	CHAPITRE III.			
	<i>Justice militaire.</i>			
12	COUR MILITAIRE. Personnel	16,070 »	6,474 »	
13	— Matériel	2,000 »	500 »	60,615 »
14	Auditeurs militaires et prévôts	29,819 »	2,212 »	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. .	5,540 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	<i>Frais de justice.</i>			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	646,585 »	»	679,000 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires. .	9,800 »	22,815 »	
	CHAPITRE V.			
	<i>Palais de Justice.</i>			
18	Constructions, réparations et loyers de locaux.—Sub- sides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le ser- vice des tribunaux et des justices de paix	55,000 »	40,000 »	75,000 »

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI. <i>Publications officielles.</i>			
19	Impressions du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	110,000 »	»	
20	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>	5,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du Royaume . .	9,000 »	»	122,000 »
	CHAPITRE VII. <i>Pensions et secours.</i>			
22	Pensions civiles	10,000 »	»	
23	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	25,000 »
24	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus. . .	5,000 »	»	
	CHAPITRE VIII. <i>Culte.</i>			
25	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires à l'exception de celui de Liège.	511,700 »	»	
26	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,010 55	»	
27	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 fr., pour revenus de cures.	5,541,050 »	»	
28	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo. . .	594,000 »	26,000 »	4,226,140 55
29	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>).	48,871 »	»	
30	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. .	9,029 »	»	
31	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	8,600 »	»	
32	Frais de bureaux du consistoire central et dépenses imprévues.	900 »	»	
33	Pensions et secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens religieux et religieuses . . .	24,000 »	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IX. Établissements de bienfaisance.			
34	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu.	30,000 »	»	
35	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 131, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	85,000 »	»	585,000 »
36	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	145,000 »	»	
37	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	50,000 »	»	
38	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	152,285 »	142,715 »	
	CHAPITRE X. Prisons. SECTION 1 ^{re} . — Service domestique.			
39	Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus	1,060,000 »	440,000 »	
40	Gratifications aux détenus employés au service domestique	54,000 »	»	
41	Frais d'habillement des gardiens.	20,000 »	»	
42	Frais de voyages des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	11,000 »	»	
43	Traitement des employés attachés au service domestique.	420,000 »	»	
44	Frais d'impressions et de bureau.	10,000 »	10,000 »	
45	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments	160,000 »	470,000 »	5,547,500 »
46	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	22,000 »	
47	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	»	5,500 »	
48	Achat et entretien du mobilier dans les prisons. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus	55,000 »	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
-	SECTION 2. — Service des travaux.			
49	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	570,000 »	»	
50	Gratifications aux détenus.	165,000 »	»	
51	Frais d'impressions et de bureau.	5,000 »	5,000 »	
52	Traitements et tantièmes des employés.	85,000 »	»	
	CHAPITRE XI.			
	<i>Frais de police.</i>			
53	Autres mesures de sûreté publique	58,000 »	»	58,000 »
	CHAPITRE XII.			
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	5,000 »	»	5,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	10,713,234 55	1,338,706 »	12,051,940 55